

Annnonce aux Médias

Direction de la Communication

Réf: MA063f10

Tél. +33 3 88 41 25 60

Fax +33 3 88 41 39 11

Internet: www.coe.int

e-mail: pressunit@coe.int



47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République
yougoslave de
Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

02.06.2010

Lois électorales de la Géorgie, de la Moldova et du Monténégro, nouvelle Constitution du Kirghizistan – la Commission de Venise se réunit en session plénière

Dates: 4 et 5 juin 2010

Lieu: Venise, Italie (*Scuola Grande di San Giovanni Evangelista*)

Organisée par la Commission de Venise, un organe consultatif du Conseil de l'Europe sur les questions constitutionnelles, qui conseille ses Etats membres sur la base des normes internationales sur les fondements juridiques des sociétés démocratiques.

Description : session plénière et cérémonie du 20^{ème} anniversaire

Lors de sa 83^e session plénière le 4 juin, la Commission devrait adopter des avis notamment sur les questions suivantes :

- **Azerbaïdjan** - les actes juridiques normatifs;
- **Bélarus** – les amendements au Code électoral ;
- **Bosnie-Herzégovine** - la prévention de conflit d'intérêt dans les Institutions de la Bosnie-Herzégovine et la liberté de réunion dans le Canton de Sarajevo ;
- **Bulgarie** – la confiscation par l'Etat des avoirs illégalement acquis (2^e avis intérimaire);
- **Géorgie** - le Code électoral;
- **Kirghizistan** – le projet de Constitution ;
- **Moldova** – les amendements au Code électoral ;
- **Monténégro** – la réforme électorale et la représentation de minorités.

La Commission est invitée à adopter les rapports sur:

- **l'évaluation des élections – le calendrier et les critères politiques ;**
- **la liberté de réunion – les lignes directrices révisées de l'OSCE/BIDDH ;**
- **les mesures anti-terroristes et les droits de l'homme.**

Tous les avis de la Commission sont rendus publics après leur adoption et sont disponibles sur le site Internet de la Commission de Venise, après la session : www.venice.coe.int

Le samedi 5 juin, la Commission célèbre son 20^{ème} anniversaire en présence du Président du Comité des Ministres, du Secrétaire Général, de la Secrétaire Générale adjointe et du Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ainsi que de chefs d'Etat, d'ambassadeurs, de présidents de cours et de membres de la Commission. Plus de 300 participants se sont inscrits pour l'événement.

[Page web du 20^{ème} anniversaire](#)

Contact presse:

Tatiana Mychelova, tél. +33 (0) 3 88 41 38 68, portable +33 (0) 6 76 72 04 02

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: Council.of.Europe.Press@coe.int